



REGLEMENT DU CRITERIUM VETERANS DEPARTEMENTAL

Responsable de la Compétition : André BINTZ
06.74 51 04 94
Email : abintz@lacan-fr.com

Date de clôture des inscriptions : vendredi 19 octobre 2018
Date de l'épreuve : dimanche 11 novembre 2018
Lieux : Espace Omnisports – Place Woking (parking)
92350 Le Plessis Robinson

Tarifs des engagements : 14,50 €

Article 1 : Conditions de participation

Le Critérium Vétérans Départemental est réservé aux joueurs de nationalité Française, licenciés pour la saison en cours à la Fédération Française de Tennis de Table, âgés d'au moins 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. Un joueur en possession d'une licence Promotionnelle, s'il est autorisé à jouer, verra sa licence basculée en licence "Traditionnelle".

Cette épreuve est qualificative pour le Championnat Régional Individuel Vétérans qui aura lieu le **Dimanche 10 Février 2019**. L'échelon Régional est qualificatif pour les Championnats de France Vétérans qui auront lieu du **20 au 22 Avril 2019**, sauf pour les anciens champions de France séniors et champions du monde **ou d'Europe vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente**, qui sont qualifiés d'office.

Article 2 : Licence et certificat médical

Chaque licencié doit être en règle avec la certification médicale. La mention « Certificat médical présenté » doit être inscrite sur son attestation de licence. Si cette mention n'apparaît pas, le licencié pourra être autorisé à jouer à condition de présenter le jour de l'épreuve un certificat médical datant de moins d'un an ou de prouver sa licenciation et sa certification médicale par consultation des informations issues de la base SPID ou via l'application FFTT. Tout joueur dont la licence ne serait pas validée dans la base fédérale ne sera pas autorisé à jouer.

Article 3 : Epreuve de Simples

L'épreuve de simples est divisée en DIX tableaux, un tableau par catégorie V1-V2-V3-V4-V5 (dames et messieurs). **Les joueurs ne peuvent participer que dans leur catégorie.**

Cat. V1	Agés de 40 à 49 ans	} au 1 ^{er} Janvier de la saison en cours
Cat. V2	Agés de 50 à 59 ans	
Cat. V3	Agés de 60 à 69 ans	
Cat. V4	Agés de 70 à 79 ans	
Cat. V5	Agés de 80 ans ou plus	

Article 4 : Epreuve de Doubles

Les engagements pour les épreuves de Doubles se feront en complément des engagements individuels. Les paires des tableaux de doubles **devront être confirmées** lors du pointage des tableaux de simples. Toute paire non confirmée à la clôture du pointage sera retirée des listes sans possibilité de réintégration avant tirage au sort et édition du tableau.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul tableau de doubles.

- Un tableau « Doubles Messieurs V1 » Les joueurs des catégories V2, V3, V4 ou V5 pourront s'associer à un joueur V1 pour participer à ce tableau ;
- Un tableau « Doubles Messieurs V2 » Les joueurs des catégories V3, V4 ou V5 pourront s'associer à un joueur V2 pour participer à ce tableau ;
- Un tableau « Doubles Messieurs V3+V4+V5 » ne regroupant que des joueurs de ces catégories
- Un tableau « Doubles Dames » sans distinction de catégorie.

Article 5 : Déroulement sportif

Les tableaux de doubles se dérouleront sous forme d'un tableau à élimination directe (TED). Les paires seront classées dans l'ordre décroissant de la somme des points licence des joueurs de la paire pour définir leur place dans le TED.

Les épreuves de simples se dérouleront en deux phases.

1 ^{ère} Phase	par poules de 3 ou 4 (2 qualifiés par poule)
2 ^{ème} Phase	Tableau final à élimination directe.

Le juge-arbitre pourra modifier le placement des joueurs dans les poules pour que deux joueurs d'une même association ne soient pas placés dans la même poule. En cas d'impossibilité, l'ordre des rencontres dans la poule sera modifié pour que ces joueurs se rencontrent le plus tôt possible dans la poule.

En sortie de poule, dans la mesure du possible, les qualifiés des poules seront placés de façon à ne pas rencontrer un joueur de la même association au premier tour du TED.

Si le nombre d'engagés est très différent des prévisions dans les diverses catégories, certaines modifications aux modalités de déroulement pourront être apportées par la commission Départementale Vétérans.

Les matches de classement pour les places 3 à 8 seront obligatoirement joués.

Pour les éliminés de la 1^{ère} phase (3^{ème} et 4^{ème} de poule), un tableau consolante toutes catégories dames et un tableau toutes catégories messieurs seront organisés.

Ces deux tableaux se dérouleront en parallèle du tableau principal sous la forme suivante :

- poule de deux ou de trois par tirage au sort intégral (1 qualifié),
- puis tableau par élimination directe.

L'inscription aux tableaux de consolantes (Messieurs ou Dames) **n'est pas automatique**, elle devra être explicitement exprimée à la table de juge-arbitrage par le joueur **éliminé** ou la joueuse **éliminée du tableau principal non qualifié-e pour la deuxième phase de l'épreuve (tableau final à élimination directe)** à l'issue de sa poule.

Article 6 : Engagements

Les engagements des tableaux de simples doivent être saisis via l'espace Mon Club (adresse internet <http://www.fftt.com/monclub>), rubrique SPORTIF, « Inscriptions aux épreuves » puis « D92 CRITERIUM VETERANS D92 ».

Les paires participantes aux tableaux de doubles doivent être saisies en utilisant uniquement le questionnaire disponible sur l'espace Mon Club, rubrique ADMINISTRATIF CLUB, « Questionnaires ».

Article 7 : Challenge Marcel JACQUELIN

Lors de ce Critérium, un Challenge des clubs sera attribué au club ayant totalisé le plus grand nombre de points selon le barème ci-dessous :

- 1 point de présence par engagé(e) présent(e)

Puis attribution de points pour chaque tableau de simple dames et messieurs en fonction de la place obtenue dans les tableaux à élimination directe, hormis les tableaux de consolantes, selon le barème suivant :

1 ^{er}	: 5 points
2 ^{ème}	: 4 points
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	: 3 points
5 ^{ème} et 6 ^{ème}	: 2 points
7 ^{ème} et 8 ^{ème}	: 1 point

En cas d'égalité, le départage s'effectuera selon les critères suivants :

- 1°) Le plus grand nombre de présents, toutes catégories confondues,
- 2°) Le plus de féminines présentes.

Article 8 : Tenue - Balles

Une tenue réglementaire est obligatoire pour chaque participant(e). Les balles utilisées seront de couleur blanche. La couleur du maillot ne pourra être blanche.

Article 9 : Pointage Retard Forfait

Le pointage des joueurs s'effectuera, pour toutes les catégories, 30 minutes avant le début de l'épreuve. Un horaire général **indiquant les heures de clôture de pointage et de début de chaque tableau** sera communiqué aux correspondants des clubs après l'enregistrement des inscriptions.

Tout joueur qui ne se serait pas présenté à la table de pointage avant l'heure de clôture du pointage de son tableau sera définitivement retiré de la liste des engagés avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer un joueur une fois que le tirage au sort aura été effectué et les poules éditées. **L'horaire général indiquant les heures de clôture de pointage et de début de chaque tableau sera diffusé ultérieurement.**

Article 10 : Récompenses

Une récompense sera remise aux quatre premiers de chaque tableau.

Le montant des engagements sera ajouté à la facture départementale adressée à chaque association.